

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 08 OCTOBRE 2015

Présents : MM. BERNOS, MORA, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, Mme VOELTZEL, IDOPE, LABORDE, LAPRUN, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFRANE, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, LABARTHE, Mme SARTOLOU, UTHURRY, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY.

<u>Pouvoirs</u> :	France JAUBERT-BATAILLE	à	Aimé SOUMET
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Cédric LAPRUN
	Laurent KELLER	à	Marc OXIBAR
	Hervé LUCBEREILH	à	Daniel LACRAMPE
	Dominique FOIX	à	Denise MICHAUT
	Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Pierre SERENA	à	Maylis DEL PIANTA
	Michel ADAM	à	Henriette BONNET
	Marylise GASTON	à	Anne VOELTZEL
	Jean Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
	Aurélie GIRAUDON	à	Robert BRAEILLE

Suppléants : Danielle PARIS suppléante de Michel BARRERE-MAZOUAT
Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE

Excusés : Joseph LEES, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE

RAPPORT N° 151008-13-FIN-

NAVETTES EN FETES 2015

REÇU

Le 16 OCT. 2015

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

M. UTHURRY précise que le dispositif « Navette en Fêtes » a été reconduit cette année encore. Il s'agit d'un service de transport gratuit des jeunes vers les fêtes des communes de notre territoire. Il a été mis en place par la Ville d'Oloron Sainte-Marie, avec le soutien de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais.

Ce service permet aux jeunes de se rendre aux fêtes et d'en revenir en toute sécurité afin d'éviter certains drames, de tranquilliser les parents mais aussi de dynamiser les fêtes locales en les rendant plus accessibles.

A noter que les jeunes de moins de 15 ans doivent impérativement être accompagnés d'un adulte pour profiter du transport.

Par ailleurs, il est important de souligner que ce dispositif inclut une action de sensibilisation et de prévention en partenariat avec Oloron-Prévention, qui repose sur une présence dans les navettes ainsi que sur la mise en place sur le lieu de la fête, d'un espace repos et d'information/prévention participant à une dynamique de réduction des risques.

Les fêtes retenues pour 2015 sont :

- Carnaval de Géronce (14 et 21 Février)
- Esquiule (Fin Août)

Il est rappelé que la commune de Géronce ne fait pas partie de la CCPO mais la fréquentation par de très nombreux jeunes de l'ensemble du territoire justifie sa présence dans le dispositif.

Depuis l'origine du projet, la Communauté de Communes participe à hauteur de 50 % du coût. Pour l'année 2015, cette participation est maintenue à son niveau antérieur, sur la base d'un montant de dépenses de 3 535 € TTC, soit 1 767 € TTC pour la CCPO.

Le crédit nécessaire est inscrit au Budget Général 2015.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **S'ENGAGE** à participer au dispositif « Navettes en Fêtes 2015 » selon les modalités présentées ci-dessus
- **ADOpte** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 8 octobre 2015

Suivent les signatures

Affiché le 19.10.2015



Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU

Le 16 OCT. 2015

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE